ID: 040-214002966-20251027-DEL04_27102025-AR

COMMUNE DE SEIGNOSSE DELIBERATION 04 – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice: 27

Présents : 19 Absents : 00 Procurations : 08

Votants: 27

Date d'affichage

21 octobre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 27 du mois d'octobre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la

présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Maud RIBERA, Quitterie HIDELBERT, Sophie DIEDERICHS,

Brigitte GLIZE, Isabelle ETCHEVERRY, Elise COUGOUREUX, Léa HERR,

Marie-Astrid ALLAIRE, Carine QUINOT

Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Marc JOLLY, Alexandre d'INCAU, Éric LECERF, Thomas CHARDIN, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD, André de POUMAYRAC de MASREDON, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code

général des collectivités territoriales.

Pouvoirs:

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à

Monsieur Marc JOLLY

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Monsieur

Pierre PECASTAINGS

Monsieur Frédéric DARRATS a donné procuration à Madame Sophie

DIEDERICHS

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur

Alexandre D'INCAU

Madame Stéphanie CASTANDET a donné procuration à Monsieur

Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Madame Carine

QUINOT

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Marie-

Astrid ALLAIRE

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur

Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Sophie DIEDERICHS

Objet : Autorisation de récolte de graines

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code forestier,

Vu la délibération du 20 décembre 2012 par laquelle le Conseil municipal a validé le projet d'aménagement forestier 2013-2027 établi par l'Office National des Forêts (ONF),



VU la demande d'autorisation de récolte de graines forestière émanant de l'

ID: 040-214002966-20251027-DEL04_27102025-AR

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 16 octobre 2025 ;

CONSIDERANT que le service Graines et Plants de l'ONF peut solliciter, selon les années, en fonction des conditions climatiques et l'état biologique des boisements, des récoltes de graines, moyennant un barème de redevance établi par essence végétal;

CONSIDERANT la récurrence potentielle de cette demande, et la volonté communale de contribuer, par cette démarche au renouvellement des essences récoltées dans les forêts publiques de Nouvelle-Aquitaine ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE:

Article 1: d'autoriser l'ONF à procéder à la récolte des graines et plants, selon les barèmes en vigueur à la date de la récolte.

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à ce type de demande.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire ou son représentant, l'ONF, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le/la secrétaire de séance

Le Maire Pierre PECASTAINGS